



Editorial

David Favey
Concierge du Verger

Je m'appelle David, j'ai 42 ans et je vis à Suchy avec ma femme et mes deux garçons de 7 et 10 ans.

Après un apprentissage de ferblantier, j'ai travaillé pendant une dizaine d'années comme magasinier et technico-commercial dans une entreprise de matériel agricole, suite à quoi j'ai travaillé à la fondation CSC à St-Barthélémy comme agent d'exploitation.

Cette activité m'a bien plu, mais c'était un emploi à durée déterminée.

Au premier janvier 2019 j'ai eu la chance d'être engagé par la Commune de Penthelaz en tant qu'agent

d'exploitation de la salle du Verger.

Le Verger accueille plusieurs sociétés telles que la gym, le uni hockey, le foot en hiver, le chœur mixte, mais également les locations pour les mariages, les anniversaires, les spectacles scolaires, les réunions de groupe et le Conseil communal.

Mon travail consiste à gérer ce bâtiment, le nettoyage intérieur comme extérieur, le nettoyage de la salle de gym et de la bibliothèque, les rendez-vous avec les locataires pour la remise du badge et la transmission des directives sur l'utilisation du matériel ainsi que l'état des lieux.

En dehors de mes heures de travail, je pratique le foot au FC La Sarraz

dans l'équipe des vétérans et j'entraîne une équipe de juniors avec lesquels j'ai énormément de plaisir. J'aime également faire des virées en moto, quand il me reste un peu de temps, et de la randonnée pédestre.

Mon travail m'apporte beaucoup de satisfaction grâce à la variété des tâches et à l'indépendance liée au poste. J'apprécie également mes contacts avec mes collègues du service extérieur et leur esprit d'équipe et de partage.

Photographie

Patinoire de Penthelaz



Dans ce numéro

COMMUNICATIONS

Municipalité - p. 2 à 4

Conseil communal - p. 5 à 7

Liste des abréviations - p. 7

Elections 2021

Le Conseil communal a besoin de nouvelles forces - p. 8

Autres communications - p. 9 à 13

VIE LOCALE

Vision - p. 14

CULTURE

Coups de cœur de la Bibliothèque intercommunale - p. 15

INFORMATIONS - P. 16

Communications de la Municipalité du 14 septembre 2020

Piéric Freiburghaus, syndic

Plan d'affectation « Le Cheminet »

En date du 18 août 2020, la Municipalité a adressé à la Direction générale du territoire et du logement, DGTL, le projet de PA « Le Cheminet » pour examen préalable, ceci conformément à l'art. 37 LATC. Ce document était accompagné du rapport de conformité à l'art 47 de l'Ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire, OAT, et de l'étude de mobilité. Rappelons que l'objectif reste de pouvoir mettre à disposition les nouveaux locaux de l'ASIVenoge pour la rentrée 2024. C'est pourquoi la Municipalité a prié les services cantonaux de faire diligence et de respecter les délais légaux. Cette planification fixe le cadre légal pour pouvoir construire les futurs bâtiments scolaires.

Plan d'affectation Communal (ancien-nement Plan général d'affectation, PGA)

En date du 6 août 2020, le dossier du plan d'affectation a été transmis pour examen préliminaire à la Direction générale du territoire et du logement, DGTL, pour examen préliminaire, conformément à l'art. 36 LATC . Rappelons que, le 15 juin dernier, le Conseil avait accordé un crédit complémentaire de CHF 120'000.-, afin de finaliser ce dossier, ouvert voici plus de 10 ans.

Celui-ci étant connu des services cantonaux, nous pouvons souhaiter que le délai légal de 3 mois pour son examen ne soit pas entièrement utilisé.

Aussi, un projet de PGA avait été soumis à l'enquête publique du 15 janvier au 15 février 2015, soit avant l'entrée en vigueur de la modification de la Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et des constructions, LATC. Le nouvel art. 44 stipule que les plans d'affectation qui n'ont pas été adoptés dans un délai de 24 mois après la fin de l'enquête publique sont caducs. Cependant pour les plans déposés à l'enquête publique avant le 1er septembre 2018, la délai de caducité commence à partir du

jour de l'entrée en vigueur de la nouvelle LATC. Il en résulte que le délai de caducité de ce plan échoyait le 31 août 2020. La Municipalité avait la possibilité de demander une prolongation de délai de 12 mois. Compte tenu qu'à ce jour, aucun projet de construction n'a été refusé sur la base des dispositions du PGA soumis à l'enquête publique en 2015, la Municipalité a renoncé à en demander une prolongation. Dès lors, et jusqu'à l'enquête publique du nouveau PA communal, prévue en septembre 2021, seules les dispositions du Règlement sur le plan général d'affectation et la police des constructions, RPAPC, de 1991, sont applicables.

Image directrice du centre de la localité - Suite de la démarche participative

Un préavis de demande de validation de l'image directrice de centre de la localité sera soumis au vote du Conseil communal en décembre prochain. Le projet de nouveau PA Communal (voir ci-dessus) doit intégrer les objectifs et définir les bases légales, modifications du foncier, parcelles privées et domaine public, affectations, mesure du sol, gabarits, etc. Cette coordination est en cours.

Bus PPDLV

L'augmentation des fréquences de Car Postal et la crise du COVID-19 ont eu pour conséquence une baisse de fréquentation, de l'ordre de 30%, des deux lignes de bus PPDLV.

Les quatre communes se penchent sur une évolution des horaires de ce service apprécié, de façon à ce qu'ils soient complémentaires et non en concurrence avec ceux de Car Postal.

Mentionnons également qu'une étude Transports Publics Venoge est en cours sous l'égide du Canton, DGMR, avec pour partenaires les associations régionales, ARGDV, ARCAM et des représentants des municipalités des deux districts. Dite étude vise, à l'horizon 2025, une amélioration de la desserte des communes non reliées au chemin de fer dans l'optique de diminuer le trafic pendulaire.

C'est dans ce cadre d'étude que des variantes de dessertes du bus PPDLV seront abordées. La fonction principale de

rabattement sur le gare (et la centralité) de Cossonay Penthaz, correspondant à 98% des trajets, est reconnue.

Office postal de Penthaz

En décembre 2019, lors d'une réunion entre la Municipalité et des représentants de Poste CH SA, Région, Développement du réseau et Service immobilier, la question de l'avenir, au-delà de 2020, de la filiale de Penthaz avait été évoqué. Si, à cette date, la Poste n'avait entrepris aucune démarche concrète, elle analysait différentes solutions alternatives au service traditionnel, soit des prestations en partenariat, soit celles d'un service à domicile.

Répondant à un récent courrier qui leur a été adressé, en date du 27 août 2020, Poste CH SA nous informe n'avoir à ce jour aucun projet de modification ou de transfert de la filiale actuelle située à la route de la Gare 21 à Penthaz. On peut dès lors penser que cet office sera maintenu tel qu'il existe pour quelques années au moins. Aussi, dans une perspective de requalification du centre de la localité, il faut relever que Poste Immobilier n'investira pas dans de nouveaux bâtiments pour y implanter un office traditionnel.

Gare de Cossonay – Penthaz – Mise en conformité LHand de l'accès aux trains

Les travaux préparatoires en vue de la mise aux normes LHand en gare de Cossonay-Penthaz ont débuté en juillet 2020 avec notamment le raccourcissement de deux voies et le déplacement des butoirs au sud du quai 1, devant les anciens Grands Moulins.

En 1ère étape : dès janvier 2021, auront lieu les travaux d'élargissement du pont de l'Islettaz, sur la Venoge, et divers travaux, de part et d'autre de la gare, nécessitant des interventions de nuit et le déplacement des arrêts de trains sur la voie 2, ainsi que la création d'une niche dans la culée du pont routier enjambant les voies CFF. Celle-ci impliquera très vraisemblablement la fermeture de l'accès depuis le chemin de l'Islettaz.

Les travaux se poursuivront jusqu'en mai 2022. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Le groupe de travail réunissant les divers partenaires, CFF, Car Postal, MBC, la DGMR, les communes de Penthaz et Cossonay va être réactivé. Non seulement le COVID-19, mais également de multiples changements d'interlocuteurs chez CFF Immobilier avaient mis les échanges entre parenthèses. L'objectif est d'établir un plan d'aménagement du secteur de la gare, à moyen et long termes, satisfaisant l'ensemble des contraintes. Deux points importants à résoudre sont celui du P+R sis au nord de Venoge Centre et la capacité d'accueil des bus sur le site de la gare.

Antennes de téléphonie 5G

Comme l'a rapporté la presse, le Département de l'environnement et de la sécurité, DES, a lancé des projets pilotes sur des antennes de téléphonie 5G de dernière génération, afin de vérifier sur le terrain les mesures développées par la Confédération, spécifiquement de procéder à des mesures de rayonnement et de les analyser, qui doivent respecter les valeurs limites fixées dans l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le rayonnement non-ionisant, ORNI. Neuf installations ont été retenues, dont une à Penthaz, implantée sur les grands silos de Fenaco, Vaud Céréales.

Un communiqué de presse a été diffusé le 10 septembre dernier et c'est la veille, soit le 9, que la Municipalité en a été informée. Il nous a été précisé que l'installation est bien existante à la route de Gollion 9 et qu'elle ne nécessite pas de modification pour participer au projet pilote. Il n'y a aucune action à entreprendre pour la commune. Cette dernière sera informée des résultats des mesures qui se termineront en mars 2021.

En ressortant le dossier de cette installation, nous pouvons retrouver qu'une demande de permis de construire pour : « Echange des antennes sur une installation de communication mobile existante, pour le compte de Swisscom (Suisse) SA/COMO » avait donné lieu à une enquête publique du 6 octobre au 6 novembre 2017.

Le rapport de synthèse de la Centrale des autorisations en matière de constructions, CAMAC, mentionnait :

Le projet est une modification d'une installation existante;

Les immissions calculées pour le dernier étage du bâtiment supportant les antennes sont inférieures aux exigences définies par l'ORNI pour des expositions permanentes. Il en est de même pour les immissions calculées pour les bâtiments voisins les plus proches;

Le projet respecte donc la valeur limite de l'installation, LUS;

Les calculs ont également été faits pour les expositions de courtes durées sur le toit du bâtiment supportant les antennes; Le projet respecte aussi la valeur d'immission, LSM;

Ainsi, sur la base des données fournies par l'opérateur responsable, les exigences de l'ORNI sont respectées.

C'est sur ces éléments de la CAMAC que la Municipalité a délivré le permis de construire en date du 9 avril 2018.

Extrait du journal 24 Heures du 16 janvier 2020 : La 5G se propage malgré le gel des autorités vaudoises

« En avril 2019, le Conseil d'État a en effet annoncé une première fois qu'il n'autoriserait plus aucune construction d'antennes 5G par principe de précaution, et qu'il n'y aurait de feu vert que pour des adaptations mineures des antennes existantes. À la suite de la publication fin novembre d'un rapport d'experts peu concluant sur les effets du déploiement de la 5G sur la santé, le Gouvernement vaudois a même enfoncé le clou le 13 décembre dernier: sa position ne changera pas tant que des méthodes de mesure ne permettront pas de garantir que ces installations respectent les valeurs limites de rayonnement imposées par la loi [...] [...] Du côté du Canton, on assure que l'exposition de la population aux rayonnements n'a pas changé. «L'augmentation des installations 5G dans le canton (de l'ordre de 170, sic) est due à la transformation, par l'un les opérateurs, d'installations 3G en 5G, explique Sylvain Rodriguez, directeur de la Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DGE-DIREV). Ce changement de technologie sur des installations déjà autorisées n'implique ni changement physique ni modification de puissance. Il ne nécessite donc aucune autorisation, ni communale ni cantonale.» Sur son site internet,

Swisscom, l'opérateur en question, parle quant à lui d'une «simple mise à jour logicielle». Celle-ci lui permet désormais de proposer une version «de base» de la 5G sur 90% du territoire suisse en attendant de pouvoir déployer une version «complète ».

EMS Fondation de la Venoge

La gestion des places de parking, notamment et spécifiquement pour les résidents des logements protégés, doit être affinée. La Municipalité rencontrera prochainement la direction de l'EMS et la gérance afin de trouver une solution satisfaisante pour tous.

Journées du Développement durable

Comme chacune et chacun a pu le constater, il n'y a pas eu de journée du Développement durable cette année-ci. La situation du COVID-19 en est la raison majeure. La Municipalité va très prochainement réactiver la commission énergie et développement durable ainsi que le groupe Agenda 2030.

Didier Chapuis, municipal

Camping

La Municipalité a mis sur pied une convention traitant les demandes de gens du voyage qui occasionnellement viennent sur le territoire communal. Il s'agit de familles yéniches suisses connues, dont une famille a son adresse de domicile dans la commune. Quelques caravanes ont été autorisées à séjourner sur la place du tennis pendant la période hivernale à venir.

La Municipalité travaille toujours à la tranquillisation du site, les nuisances sonores étant toujours trop nombreuses.

Piscine

La piscine est fermée depuis le 21 septembre. Le restaurant a fermé à la même date. La situation sanitaire a influencé à la baisse la fréquentation. La nouvelle équipe des gardes-bains a démontré un savoir-faire professionnel et rencontré un très bon écho auprès du public.

Social

Le Conseil d'Etat et le comité de l'UCV ont trouvé un accord concernant la répartition de la facture sociale. Cet accord devra encore être ratifié par le Grand Conseil et par l'Assemblée des délégués de l'UCV. Dans cet esprit la Municipalité a décidé de soutenir cet accord lors du vote de l'assemblée générale du 17 septembre de l'UCV. Par ailleurs, à cette même date a eu lieu l'assemblée générale de l'ADCV. A cette occasion, elle a soutenu une motion de la commune de Crans demandant le retour le plus rapidement possible de l'ADCV à la table des négociations.

Personnel

Bourse

Le remplacement du poste vacant de collaborateur à la bourse a été attribué à Mesdames Sara Ribeiro et Anne Ruchat, toutes deux engagées à 50%.

Service technique

M. Jonathan Roder a été engagé comme collaborateur à 70% au service technique. Il a commencé son activité le 1er octobre. Il a une formation de dessinateur en bâtiments et en aménagement du territoire.

Services extérieurs

En cette période sanitaire compliquée pour tous, la Municipalité a décidé de soutenir un jeune apprenti dans une reconversion professionnelle. M. Jimmy Roulet a été engagé comme apprenti d'agent d'exploitation de 1ère année au sein des services extérieurs. Son début d'activité a commencé à la fin du mois d'août, juste à temps pour le début des cours professionnels.

Nous aurons certainement l'occasion de vous présenter ces nouveaux collaborateurs lors d'une prochaine séance du conseil.

Pierre-André Ischi, municipal

Travaux

Le changement de la conduite d'eau potable du chemin de la Loëttaz a été réalisé et terminé. Des sondages sont en cours derrière le collège du Cheminet, il

s'agit de contrôler les canalisations pour pouvoir établir des plans des conduites et servitudes.

Ces travaux nous permettront de pouvoir refaire le chemin de Florimont aussi bien le tapis que tous les services qui se trouvent sous la route.

Le projet d'aménagements routiers de la route de la Gare a été accepté par le canton. La décision cantonale est affichée au pilier public pour 30 jours depuis le 8 septembre.

Patinoire

La patinoire ouvrira le 28 novembre 2020 et fermera le 28 février 2021.

Réservez le samedi 28 novembre pour l'ouverture. Nous fêterons les 10 ans de la patinoire.

Yvan Rochat, municipal

Forêts

La récolte de bois est en baisse dans notre pays, ce qui veut dire que la forêt grandit en volume et en surface.

Au total, 4,6 millions de mètres cube de bois ont été récoltés en 2019, soit 11% de moins qu'en 2018 (5,2 millions de m3). Ceci est dû à des événements particuliers.

Le recul s'explique par la réduction des coupes planifiées afin d'exploiter et écouler les bois endommagés par les tempêtes ou coups de vent.

Au niveau communal

Durant l'hiver 2018-2019, nous avons procédé à une importante coupe de bois de feu principalement de 172 stères et 225 m3 de bois rond pour la vente.

En 2019-2020, pas de coupe de bois suite à la demande de la Coopérative des propriétaires forestier "La Forestière" dont nous sommes membre, mais aussi suite à des hivers relativement doux, donc moins de demandes de bois de chauffage. Aujourd'hui, nous arrivons à la fin de notre stock de bois (12 stères, 6 hêtres et 6 frênes).

Ainsi, nous pouvons prévoir une coupe pour la saison 2020-2021, principalement en bois de feu.

Pour la Commune, il s'agit d'exploiter nos forêts dans le respect de son plan de gestion et de permettre un renouvellement naturel de celle-ci en collaboration avec notre garde-forestier M. Harry Kleiner.

Etat de la forêt

Nous avons procédé, en 2019, à une coupe importante de résineux, environ 180 m3 au niveau de la forêt du Devin suite à une attaque sévère de bostryches, risque toujours marqué en 2020, mais aussi quelques coupes dites de sécurité le long de la piste finlandaise, des routes et chemins publics, travail toujours plus soutenu pour la Commune et surtout pour notre garde-forestier qui se fait des cheveux blancs !

Nos forêts souffrent énormément des fortes chaleurs et du manque d'eau, certains arbres, notamment les hêtres, se mettent prématurément au repos, au risque de dépérir.

En 2019, nous avons procédé à la plantation d'environ 250 arbres d'essences diverses dans la forêt du Devin. Des travaux de sylviculture principalement dans une surface replantée en cerisiers.

Maladies

Nous assistons au développement de plusieurs maladies en forêt (champignons-insectes).

Par exemple, le capricorne asiatique ou maladie du frêne, la chararose qui rend les arbres cassants, ou des chênes encore verts dont les racines pourrissent d'où un risque de chute accentué. Des scientifiques étudient tous ces problèmes et tentent d'y apporter des solutions.

Renaturation de la Venoge

Lors de promenades sur cette zone, si vous voyez des arbres au sol ou déracinés ou encore des berges qui s'effondrent suite à des crues de la rivière par exemple, ceci est considéré comme normal par les services cantonaux en charge de la surveillance.

C'est tout simplement la Venoge qui prend sa place et cela est sous contrôle.

Conseil communal du 14 septembre 2020

Sylvette Grandchamp

36 conseillères et conseillers se sont réunis en date du 14 septembre 2020 dans la salle villageoise du Verger. Quatre préavis, une assermentation et le renouvellement du bureau étaient à l'ordre du jour.

Assermentation

Suite à la démission de Mme Victoria Thibaud, le groupe Socialiste, Verts et Sympathisants présente M. Jaime Reina, originaire de Colombie, domicilié à Penthalaz depuis 2016. M. Reina, biologiste, est marié, père de 2 enfants. Il est assermenté et chaleureusement accueilli au sein du Conseil.

Préavis municipal n° 2019-39 relatif aux comptes et rapport de gestion pour l'année 2019

La Municipalité présente des comptes avec un excédent de revenus de CHF 247'149.- alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 363'150.-.

En ces temps troublés par la pandémie du coronavirus, la Municipalité est heureuse de pouvoir apporter une embellie avec ce résultat final. La répartition de l'excédent de revenus se fera comme suit : 1. attribution au fonds rénovation de bâtiments CHF 100'000.- ; 2. achat de parcelle 127 CHF 110'000.- ; 3. aide aux institutions hospitalières de notre région (hôpital de Morges CHF 10'000.- hôpital de St-Loup CHF 10'000.-) 4. don à la Chaîne du Bonheur (CHF 10'000.-)

Voici les éléments, par poste, qui ont contribué à ce bon résultat.

Administration générale : Une importante économie de CHF 350'000.- a été réalisée en raison de la masse salariale et des indemnités des autorités moins importantes que prévues. La rénovation de l'Agorespace a été repoussée. Les charges liées à l'informatique ont été maîtrisées et pour finir l'engagement d'agents auxiliaires pour le contrôle du stationnement a amené une augmentation des dénonciations pénales.

Finances : charges et revenus sont très proches du budget. La non-utilisation du fonds de réserve de l'administration générale représente une différence en moins de revenus de CHF 400'000.-

Instruction publique et culte : économie globale de CHF 170'000.-, notre participation

aux coûts des associations scolaires a été moins importante que prévue. Des prélèvements de CHF 116'000.- sur les comptes fonds de réserve n'ont finalement pas été effectués.

Sécurité sociale : En légère progression par rapport aux comptes 2018. La bonne santé financière des autres communes du canton a été bénéfique et a engendré une participation inférieure à celle prévue initialement. Déchets : légère augmentation des coûts, mais la taxe annuelle devrait être maintenue.

Égouts-épuration : Les investissements à venir et l'obligation d'autofinancer ce service auront certainement une incidence sur une révision à la hausse de la taxe annuelle.

Eaux : l'évolution du prix de l'eau est incertaine en raison des problèmes rencontrés avec le chlorothalonil, nous obligeant à acheter de l'eau à la ville de Lausanne à un prix nettement supérieur.

Rapport de gestion :

La commission de gestion, forcée de se mettre en « stand by » durant les mois de pandémie, a pu reprendre ses activités à la mi-mai 2020. La commission s'est réunie à plusieurs reprises avec ou sans la Municipalité, la lecture des comptes a eu lieu le 16 juin 2020. Le municipal des finances a passé en revue toutes les écritures et apporté des précisions sur certains points à la demande de la commission. Le rapport de gestion et le rapport de la commission de gestion seront sur le site internet de la commune n'hésitez pas en prendre connaissance.

Voici un petit aperçu des points qui ont été étudiés par la commission de gestion cette année.

Patinoire : sur les 86 jours possibles d'utilisation, elle a dû rester fermée à 21 reprises à cause de la météo peu clémente. Malgré cela, par rapport à la saison précédente, les chiffres sont presque identiques avec une augmentation des entrées de CHF 962.-. Le coût de l'électricité a passé de CHF 3'720.85 en 2018-2019 à CHF 1'378.45 en 2019-2020 (une provision de CHF 2'000.- dans ce compte ayant été supprimée)

Voiture Mobility : la voiture stationnée à la gare a été reprise au compte de la société Mobility, la commune ne la gère plus. La commission de gestion s'est penchée pour son analyse que sur la voiture stationnée à la Place Centrale. Il faut savoir que ce véhicule est réservé du lundi au jeudi matin de 8h à 12h pour les rendez-vous du personnel communal et de la Municipalité pour les séances à l'extérieur de Penthalaz. La voiture a été réservée 212 fois pour 574 km parcourus pour la commune et 177 fois pour 6578

km pour la population.

Le coût total en 2019 à la charge de la commune était de CHF 7'536.55. Cette voiture représente un coût au km sur une année d'environ CHF 13.-. À titre de comparaison, la commune avait acquis en 2015 une Honda Jass revendue en 2017. Son coût annuel était de CHF 5'793.10. La commission estime que la voiture Mobility devrait être supprimée.

Cartes de crédit communales, usages et signatures : utilisées pour payer des achats en ligne principalement, elle nécessite pour leur emploi d'une signature à deux sur paiement avec facture.

Informatique : La Municipalité a remis un rapport sur les activités informatiques pour l'année 2019. De multiples questions restent en suspens, un audit sera demandé (cf. préavis 2020-44).

Travaux routiers : les travaux de la route de Lausanne et Cossonay étant terminés, la commission de gestion a demandé un détail des dépenses par poste afin de comparer les frais budgétisés et les montants effectifs payés.

Il en ressort sur le 1er préavis n°2017-16 une dépense excédentaire de CHF 187'277.- sur le montant alloué de CHF 1'674'300.-. Un tiers de ce montant est dû à la pose de bordures en granit à la place de bordures en ciment prévu initialement. La commission estime que cette dépense était évitable et remercie la Municipalité à l'avenir de n'utiliser le compte « divers et imprévus » exclusivement à cet effet et que toute autre dépense devra faire l'objet d'une information formelle et d'une validation de la commission des finances.

Frais de représentation de la Municipalité et du personnel communal : L'utilisation du véhicule privé et défrayé à raison de 70 cts le km pour autant que le déplacement ne soit pas possible en transport public ou avec la voiture Mobility. Les apprentis reçoivent la somme de CHF 80.- par mois pour leurs frais forfaitaires (article 14 loi sur la formation professionnelle). Les chefs de service reçoivent, eux, la somme de CHF 25.- par mois pour l'utilisation de leur téléphone privé à des fins professionnelles.

Entretien du réseau routier : CHF 47'804.- ont été nécessaires pour la fermeture des nids-de-poule sur les chemins agricoles et la route de la Gare et CHF 16'685.35 pour les travaux de peinture anti-tags du tunnel sous-voie vers Agip.

Entretien des véhicules : CHF 6'265.- ont dû être dépensés pour l'expertise du KIA K2550 ce montant comprend également le remplacement des housses des sièges.

Naturalisation : d'un point de vue légal, c'est la loi sur le droit de cité vaudois de 2017 qui

s'applique en s'appuyant sur la Loi fédérale sur la nationalité suisse. La loi cantonale est complétée par son règlement d'application. Les demandes de naturalisation sont adressées au Service de la population du canton de Vaud. Les candidats doivent être titulaire d'un permis C valable, d'une attestation de résidence (10 ans en Suisse), une attestation de niveau de français A2 à l'écrit et B1 à l'oral, un casier judiciaire VOSTRA, n'avoir pas recours à l'aide sociale. La durée de cette phase est variable la commune n'a pas connaissance du dépôt des demandes et les reçoit une fois que les conditions sont remplies. Dès lors, elle procède à une enquête administrative et vérifie le parcours migratoire, le respect de l'ordre public, l'absence de poursuite, la situation professionnelle, etc. La commune organise également le test de connaissances élémentaires qui questionne des éléments fédéraux, cantonaux et locaux. La Municipalité reçoit les requérants pour faire connaissance et évaluer leur niveau d'intégration et de familiarisation avec les conditions de vie en Suisse. Puis, la Municipalité émet un préavis à l'octroi de la bourgeoisie. Ces rencontres sont informelles et à ce jour aucun préavis négatif n'a été émis. C'est ensuite le canton et la confédération qui terminent la procédure. L'assermement a lieu devant le Conseil d'État vaudois. L'ensemble de la procédure dure environ deux ans. En 2019, 25 personnes domiciliées à Penthalaz (adultes et enfants) ont acquis la nationalité suisse.

Conclusions de la commission de gestion : La commission relève qu'en raison du COVID et des difficultés internes traversées durant cette année, la communication entre la commission de gestion et la Municipalité n'a pas été bonne. La commission regrette le manque de préparation des différentes personnes interpellées sur les sujets, pourtant annoncés pour l'élaboration de son rapport. Le rapport de vérification des comptes établi par la fiduciaire ne mentionne que très peu de choses ce que regrette la commission. La commission remercie le personnel et les autorités pour le travail effectué et la mise en place des mesures COVID permettant les diverses rencontres.

Les interventions des conseillères et conseillers sur ce rapport sont diverses. Si pour certain les conclusions de la commission sont jugées trop négatives alors que la gestion est bonne au regard des chiffres, pour d'autres, au contraire, le rapport est excellent et la gestion aurait pu être bien meilleure.

Il y a eu beaucoup de discussions sur les coûts importants de certains postes qui ne

sont pas de première nécessité et soulèvent une réflexion sur leur maintien ou pas. Citons par exemple la patinoire, la voiture Mobility, les installations sportives, etc. Toutes ces prestations sont avant tout des services à la population. Si les charges sont bien visibles, les biens-faits et les avantages qu'ils génèrent donc le bénéfice de ces prestations n'est pas chiffrable.

Il y a encore un point qui a été évoqué sur le poste de la sécurité publique à savoir qu'elle est le coût des interventions de la gendarmerie dans la commune. M. Freiburghaus explique que la Municipalité a reconduit le mandat de la société EKML, Formation & Sécurité pour la surveillance des bâtiments communaux et des places publiques. La gendarmerie n'intervient dans la commune que pour « des problèmes » d'envergures. Elle ne se déplace pas pour les soucis de petite délinquance et de petites déprédations, d'où le choix de la Municipalité de faire appel à une société privée. Des personnes ont également été engagées à un tarif horaire pour la gestion des parkings. La commune participe à la facture de la réforme policière vaudoise.

Le préavis est passé au vote. Il est accepté à l'unanimité.

Préavis n° 2020-43 relatif à l'arrêté d'imposition 2021

Le taux d'imposition ne sera pas abaissé, mais maintenu à 74 % malgré les bons résultats de ces dernières années.

La commune de Penthalaz avec un taux d'imposition à 74% se situe dans la fourchette moyenne supérieure des communes vaudoises. La moyenne cantonale est de 69%.

La Municipalité, appuyée à l'unanimité par la commission des finances, propose de maintenir ce taux au vu des incertitudes liées à la situation actuelle et ainsi se garder une marge de sécurité. La mise en place de la RIE III amènera inmanquablement une diminution des recettes. La situation sanitaire, liée à la pandémie du Covid-19, laisse penser qu'une diminution des rentrées fiscales est à prévoir concernant les revenus touchés en 2020. De plus, d'importants investissements attendent la commune.

Une variation de 1% du taux d'imposition aurait pour conséquence une augmentation ou une diminution de CHF 95'334.- de recettes fiscales, sans tenir compte de la pérennité.

Il y a environ 10 ans, l'exécutif avait abaissé le taux d'imposition, mais avait fait marche arrière dès l'année suivante.

Le préavis est accepté à l'unanimité

Préavis n° 2020-44 relatif à une demande de crédit complémentaire au budget 2020 pour un audit informatique

En augmentation de près de CHF 145'000.- depuis 2017, le poste informatique sera passé à la loupe

Le coût du poste informatique est un sujet souvent délibéré au Conseil depuis déjà quelques années. En 2019, la commission des finances, lors du contrôle du budget, avait demandé à la Municipalité de procéder à un audit.

Trois études d'offres ont été examinées et force était de constater que les montants de ces dernières (environ CHF 33'000.-) ne pouvaient pas être absorbés par le budget informatique de cette année. La Municipalité a donc pris contact avec la commission de gestion pour solliciter une autorisation de report en 2021. Vu l'importance des coûts du poste informatique, la commission de gestion a décidé d'aller au plus vite pour réaliser cette étude d'où la présentation du présent préavis.

Cette étude devrait permettre de déterminer si les coûts liés à l'informatique sont appropriés compte tenu des systèmes en présence et déterminer qu'elle est la meilleure solution en fonction du contexte et des problématiques de la commune.

Le cahier des charges en 12 points établis par la Municipalité demande des « propositions et recommandations stratégiques ». Les résultats de l'audit sont attendus dans un délai d'environ un mois.

Le préavis a été accepté à l'unanimité.

Préavis 2020-45 relatif aux travaux d'assainissement du bâtiment de la Maison de Ville

Le Conseil dit un timide oui au rajeunissement et au « réchauffement » de la Maison de Ville

Un 1er projet de rénovation avait été présenté à la commission ad hoc au mois de juin 2020, prévoyant un assainissement en « lots » en plusieurs phases permettant une fermeture du restaurant de courte durée.

La commission, consultée par la Municipalité, avait alors suggéré de ne pas « saucissonner » les étapes et réaliser les travaux en une fois dans le but d'avoir une vue d'ensemble du projet, de limiter les coûts et éviter les perturbations dans l'exploitation du restaurant.

La Municipalité a retiré le préavis du mois

de juin et revient devant le Conseil avec un nouveau projet.

Les travaux consisteront à revoir l'isolation des murs et des fenêtres, le changement de la chaudière, la rénovation de l'appartement existant et la création d'un nouvel appartement dans les combles. La mise à jour du circuit électrique et divers travaux de peinture, de menuiserie et d'aménagement intérieur pour la partie restaurant, avec la participation d'un architecte d'intérieur.

Le montant du préavis s'élève à CHF 1'250'000.- pour la réalisation de ces travaux qui seront amortis en 20 ans.

Cette deuxième version de rénovation ne fait toujours pas l'unanimité au sein du conseil. Tout d'abord l'aspect « sentimental » est très divergent. Certains ayant grandi avec ce restaurant lui trouvent une âme qu'il faut préserver alors que d'autres pensent que cet établissement n'est pas nécessaire et devrait tout simplement être fermé.

Il y a aussi le regret d'une conseillère que le solaire ne fasse pas partie de ce projet et même un conseiller qui va plus loin et estime que la Municipalité aurait dû faire de ce bâtiment un modèle du genre totalement autonome au niveau énergétique. Il en ressort que la réalisation d'un tel projet aurait nécessité un relookage complet de l'ouvrage qui n'aurait pas permis de garder son aspect actuel.

Quelques membres de la commission sont revenus sur la nature des travaux et ont proposé diverses économies possibles sur ce préavis comme, par exemple, le maintien de la chaudière actuelle, son changement n'étant pas forcément nécessaire. Puis il y a les chiffres basés sur des estimations sans soumissions. Les coûts ne sont pas précis et ont été logiquement arrondis vers le haut avec une marge d'environ 10%. À ceci s'ajoute le poste divers et imprévu qui est largement compté également. En additionnant les diverses sources d'économies possibles, ces Messieurs estiment que l'on pourrait arriver à économiser quelques CHF 200'000.- sur ce préavis.

Renouvellement du bureau du Conseil pour l'année 2020-2021

En cette année particulière, intervient pour la première fois un petit changement dans le traditionnel « tournus » entre les groupes pour la Présidence du Conseil. Avec quelques dossiers en cours et une année 2020 qui s'est vue amputée d'un conseil, il a été décidé, d'un commun accord entre les trois groupes, de maintenir le bureau du

Conseil tel quel encore une année jusqu'au changement de législature en 2021. La Présidence sera donc encore assurée par Mme Valérie Codina Cervellin, la Vice-Présidence par M. Pierre Aubry et la 2e Vice-Présidence par Mme Christiane Chevalier.

La commission de gestion sera composée de Mesdames Corinne Borgeaud, Rosario Monteiro, Patrizia Ponti et de Messieurs Philippe Gacond, Antonio Gatto, Jaime Reina, Claude-Alain Zbinden.

La commission des finances par Mesdames Samantha Cardaropoli, Anne-Marie Dénéreaz, Messieurs Claude Brocard, Bernard Morel, Daniel Rochat, Daniel Traini, et Marc-Eugène Viret.

Madame la Présidente propose à l'assemblée d'organiser une soirée de présentation pour les prochaines élections communales. Elle rappelle les règles de confidentialité auxquelles les conseillers sont tenus de se conformer, rappelle également quelques règles de fonctionnement du Conseil.

Les dates à retenir :

- Lundi 14.12.2020 : séance du Conseil
- Dimanche 07.03.2020 : élection du Conseil communal et 1er tour de la Municipalité
- Dimanche 28.03.2020 : élection 2ème tour de la Municipalité
- Dimanches 25.4.2021 et 16.5.2021 : élection du Syndic (1er et 2ème tour)

Le Conseil est clos à 22 h 37.

Liste des abréviations

- ADCV** : Association de Communes Vaudoises
- AIEE** : Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées
- AJERCO** : Réseau d'accueil de jour de l'enfance – Région Cossonay
- ARASPE** : Association Régionale de l'Action Sociale Prilly - Echallens
- ARCAM** : Association de la région Cossonay - Aubonne - Morges
- ARGdV** : Association régionale du Gros-de-Vaud
- ASiCoPe** : Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz et environs (13 communes)
- ASICOVV** : Association scolaire intercommunale de Cossonay, Veyron, Venoge
- ASiVenoge** : Association scolaire intercommunale de Penthalaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars, Mex et Vufflens-la-Ville
- ASPIC** : Association intercommunale de la piscine des Chavannes
- Coord21** : Collectivités pour un développement durable
- CSR** : Centre social régional
- DGMR** : Direction générale de la mobilité et des routes
- GIP** : Groupement Indépendant Penthalaz
- GSVS** : Groupe Socialiste, Verts & sympathisants
- LAT** : Loi sur l'aménagement du territoire
- LHand** : Loi sur l'égalité pour les handicapés
- ORPCI** : Organisation Régionale de la Protection civile
- PCI** : Protection civile
- PGA** : Plan général d'affectation
- PLR** : Parti Libéral Radical
- PPA** : Plan partiel d'affectation
- PPDLV** : Penthalaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars
- RIE III** : Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III
- SDA** : Surfaces d'assolement
- SDIS** : Service de défense incendie et de secours
- SDT** : Service du développement territorial
- UCV** : Union des communes vaudoises

Le Conseil communal a besoin de nouvelles forces

Bernard Morel

En début d'année, nous évoquions dans un précédent article les prochaines élections communales, agendées le 7 mars 2021. Notre but ? Eveiller l'intérêt des citoyens du village pour intégrer le Conseil communal. L'échéance se rapproche à grand pas puisque les élections auront lieu dans cinq mois environ et que le délai pour le dépôt des listes est fixé au 18 janvier, soit dans à peine plus de trois mois. Au terme de la présente législature, un certain nombre de conseillers ne vont pas se représenter. L'organe législatif de la commune a donc besoin de nouvelles forces.

Les autorités communales sont constituées par l'organe exécutif, la Municipalité, qui comprend 5 membres, et l'organe législatif, le Conseil communal, composé de 50 membres. Les municipaux sont élus selon le système majoritaire alors que les conseillers communaux sont désignés selon le système proportionnel. A Penthelaz, les 50 membres du Conseil communal étaient jusqu'à présent répartis dans trois groupes : le Groupe socialistes, Verts et sympathisants (GSVS), le Groupe indépendant de Penthelaz (GIP) et le Groupe libéral-radical (PLR). Malheureusement, au terme de cette législature, le groupe PLR, qui avait déjà perdu la moitié de ses sièges lors des élections 2016, va disparaître car plusieurs membres vont cesser leur activité et personne ne s'est manifesté jusqu'à présent pour les remplacer.

Même si, dans une commune comme la nôtre, les débats ne sont qu'en de rares occasions politisés, la disparition d'un groupe est à regretter pour deux raisons. D'une part la configuration qui prévaut actuellement avec les trois groupes per-

met à toutes les sensibilités de se sentir représentées. D'autre part, le système électoral à la proportionnelle oblige les candidats à s'inscrire sur des listes de partis. La répartition des sièges – actuellement 24 GIP, 19 GSVS et 7 PLR – se fait en fonction des suffrages recueillis par chaque liste. Donc plus il y a de listes, plus le scrutin donne le choix aux électrices et électeurs.

Le fait de s'engager sur une liste politique peut susciter des craintes. Mais, comme relevé plus haut, le mot politique peut être mis entre guillemets et l'objectif de tous, c'est le bien-être commun dans le village. D'ailleurs, il n'est pas nécessaire d'adhérer à un parti pour s'inscrire sur une liste électorale.

Cela dit, que représente la tâche d'un conseiller communal ? Est-ce que la fonction requiert une grande disponibilité ? L'agenda devient-il du coup surchargé ? Qu'on se rassure, ce n'est de loin pas le cas. Le Conseil communal se réunit quatre fois par année (mars, juin, septembre et décembre). Chaque séance du Conseil est précédée, une semaine auparavant, d'une réunion de préparation dans chaque groupe. Cela signifie huit soirées dans l'année. A cela s'ajoutent les séances des commissions qui permettent d'étudier les préavis présentés par la municipalité et d'établir un rapport. A moins d'être membre de la commission des finances ou de gestion, les sollicitations ne sont pas nombreuses.

Etre conseiller communal, c'est s'engager au cœur de la vie du village, découvrir des situations qui échappent parfois à la population. De nombreux défis à relever sont de la compétence des auto-

rités communales. Concernant la réfection des routes par exemple – le Vieux village et la route de Lausanne ont été refaits, il reste encore la route de la Gare – les commissions chargées d'étudier les préavis ont pu apporter des modifications et influencer certaines décisions. Rappelons que dans le canton de Vaud, les étrangers ont le droit de vote et d'éligibilité au niveau communal à condition de résider en Suisse depuis 10 ans au moins, dans le canton de Vaud depuis 3 ans et d'être au bénéfice d'un permis B ou C.

Afin de susciter l'intérêt de la population pour cette activité très intéressante, la Municipalité et le Conseil communal mettent sur pied une séance d'information ouverte au public

**le MERCREDI 28 OCTOBRE
À 19H À LA SALLE DU VERGER.**

Les personnes intéressées sont les bienvenues. Elles peuvent aussi s'annoncer auprès des deux responsables de groupes, mentionnés ci-dessous. Et en cette fin d'année 2020, elles ont la possibilité de prendre connaissance du rôle de conseiller communal en venant assister aux séances de préparation du groupe qui les intéresse. Et être présentes, en auditeur, à la séance du Conseil communal du 14 décembre.

Socialistes, Verts et sympathisants
Stéphane Zurcher 021 862 86 86
gsvs.penthalaz@gmail.com

Groupement indépendant de Penthelaz - GIP
Daniel Rochat 079 446 80 55
aussie.rochat@bluewin.ch

Pour raison de COVID, l'inscription à cette séance est souhaitée
administration@penthalaz.ch - 021 863 20 50

ELECTIONS COMMUNALES 2021

L'avenir de Penthalmaz est entre vos mains

- Vous êtes intéressés à vous investir pour votre commune ?
- Vous avez des questions sur le fonctionnement du Conseil communal et/ou de la Municipalité ?

Pour y répondre et en vue de préparer les élections communales de 2021, le bureau du Conseil, les groupes politiques et la Municipalité vous invitent à une

Séance d'information

Mercredi 28 octobre 2020 à 19h00

au Centre communal du Verger.

Vous pouvez faire valoir votre opinion en devenant membre des autorités communales.

Pour raison de COVID, l'inscription à cette séance est souhaitée :

administration@penthalmaz.ch - 021 863 20 50

A propos de la coupe des arbres en forêt

Couper des arbres est nécessaire afin que la forêt puisse remplir son rôle de protection contre les dangers naturels, de contribution à la biodiversité, d'approvisionnement en bois de service et de feu et encore d'accueil du public. Si lors de vos balades, vous remarquez des croix sur les troncs (martelage), cela signifie que les arbres seront abattus lors d'une prochaine coupe. La meilleure période pour cela est la fin de l'automne et l'hiver. Cependant des arbres doivent parfois être abattus à d'autres saisons pour des raisons de sécurité ou parce qu'ils sont atteints par le bostryche. Chaque arbre abattu permet à de plus jeunes de se développer.

Si les bûcherons laissent « traîner » les branches en forêt, c'est parce que cela permet de diminuer les frais d'exploitation, de fertiliser les sols lorsque le bois se décompose, de favoriser la diversité de la faune et de la flore. A contrario, brûler du bois vert augmenterait la pollution de l'air, notamment le taux de particules fines dont les niveaux sont préoccupants lors des belles journées d'été.

S'il est autorisé de ramasser du bois mort en petites quantités, pour des bricolages, jeux d'enfants, grillades, etc., une autorisation est nécessaire pour de plus grandes, soit pour sa cheminée ou pour un poêle. Au printemps de chaque année, la Commune organise une mise de bois de feu. C'est alors une opportunité pour s'en procurer à bon prix.



My Local Services



Une application pour Penthalaz

Profitant d'une offre de La Poste, la Municipalité poursuit les tests de l'application My Local Services qui permet à chaque citoyen de suivre l'actualité locale et régionale.

Pour en profiter, il suffit de télécharger l'application sur votre téléphone mobile (voir ci-dessous).

Si vous êtes commerçant à Penthalaz : Vous pouvez enregistrer votre activité directement depuis l'application, onglet «Avis», puis en sélectionnant «Enregistrer mon activité». Une fois les champs renseignés, la Commune validera votre inscription dans l'annuaire.



My Local Services | Information sur les actualités régionales

My Local Services – Votre place du village virtuelle

Recevez les nouveautés et les informations importantes de votre région directement sur votre smartphone.

Vue d'ensemble des fonctions:



Nouveautés locales

Soyez toujours au courant des actualités de la commune ou des annonces importantes. Grâce à la fonction de rappel, nous ne manquerez plus aucune des actualités locales.



Informations des commerces

Découvrez les offres et les prestations des commerçants locaux.



Téléchargez l'application gratuitement dès maintenant:



COVID-19 - remerciements

La Municipalité tient ici à remercier chacun-e de son engagement civique et du respect des mesures édictées par la Confédération et le Canton dans cette période particulière, dont celle du confinement ; ce qui a contribué à la maîtrise de la diffusion du virus.

Elle témoigne plus particulièrement sa gratitude au personnel soignant et d'entretien des hôpitaux, des services d'aide à la personne, aux commerçants et à leurs employés, aux entreprises diverses qui ont assuré la maintenance d'installations et d'infrastructures, aux collaborateurs de la Poste, des CFF et d'autres transporteurs et également au personnel communal (services extérieurs, greffe, bourse, technique) ainsi qu'au personnel de Valorsa.

Elle ne voudrait en aucun cas oublier de citer toutes les personnes qui se sont portées spontanément volontaires pour venir en aide à leurs voisins, comme à des habitants de la Commune, que ce soit pour faire leur course, pour se renseigner sur leur état de santé ou d'isolement.

La pandémie n'est malheureusement pas terminée. La Municipalité vous souhaite de rester en bonne santé et à cette fin de poursuivre les exigences de distanciation sociale et les gestes barrières (lavage des mains, port du masque, désinfection des surfaces).

Patinoire de Penthalaz

Ouverture : samedi 28 novembre 2020

Fermeture : dimanche 28 février 2021

Ouverture 7 jours sur 7

Horaires

Lundi	14h00 - 18h00
Mardi	14h00 - 18h00
Mercredi	14h00 - 18h00
Jeudi	14h00 - 18h00
Vendredi	14h00 - 18h00
Samedi	14h00 - 18h00
Dimanche	13h00 - 18h00

Hockey

Mercredi	18h00 à 21h00
Samedi	11h00 à 14h00

Jours fériés et horaires spéciaux

Jeudi 24 décembre :	14h00 - 17h00
Vendredi 25 décembre :	fermé
Jeudi 31 décembre :	14h00 - 17h00
Vendredi 1 ^{er} janvier :	fermé



Entrées

Gratuit pour les enfants de moins de 6 ans
 CHF 2.- Enfants de 6 – 16 ans
 CHF 4.- Adultes

Location de patins

Gratuit pour les moins de 6 ans
 CHF 5.- + caution de CHF 10.- (par jour)

Abonnement saison sans location de patins

CHF 30.- Enfants de 6 – 16 ans
 CHF 50.- Adultes

Abonnement saison avec location de patins

CHF 50.- Enfants de 6 – 16 ans
 CHF 100.- Adultes

Mise aux normes Lhand de la gare CFF de Cossonay-Penthalaz

Pétition « Pour une amélioration du confort des voyageurs à la gare de Cossonay-Penthalaz »

La Municipalité

Au printemps 2014, sous l'impulsion de conseillers communaux de Penthalaz, bientôt rejoints par leurs pairs de Cossonay et des députés au Grand Conseil, était lancée la pétition « Pour une amélioration du confort des voyageurs à la gare de Cossonay-Penthalaz ». Celle-ci demandait aux autorités de soutenir les démarches visant à la réalisation des travaux de mise en conformité de la gare précitée dans les plus brefs délais. Les pétitionnaires regrettaient un report des travaux de 2018 à 2025 (voire 2030) et s'inquiétaient de l'interruption des discussions avec les Chemins de fer fédéraux (CFF). Ils constataient que les aménagements et équipements ne correspondent plus aux standards minimaux en termes de confort, d'accessibilité, d'équipements et de signalétique. Ils s'interrogeaient sur la question de l'aménagement d'une interface de qualité avec les lignes de bus, ainsi que l'amélioration de la sécurité du cheminement des piétons entre la gare et le funiculaire.

Soutenue par 2242 signatures et 17 communes, les associations régionales du Gros-de-Vaud (ARGDV) et de Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM), la pétition a été déposée le 24 juin 2014 au Grand Conseil, puis renvoyée avec recommandation au Conseil d'Etat. Traitée en plénum le 10 mars 2015, elle a été prise en considération à une forte majorité.

Le Conseil d'Etat a pris position comme suit :

Avec le Fonds pour l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) adopté par votation populaire du 9 février 2014, les travaux de mise en conformité des gares CFF sont de la responsabilité de l'entreprise et financés par les conventions de prestations établies pour des périodes de 4 ans (2017-2020, etc...) entre la Confédération et les CFF. Il appartient donc aux CFF de planifier ces travaux de concert avec l'Office fédéral des transports (OFT).

Concernant la gare de Cossonay-Penthalaz, l'aménagement des quais doit être réalisé avant le délai fixé par la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand), soit au plus tard le 31 décembre 2023.

Toutefois, pour mettre en conformité notre gare, la projet initialement étudié, soit la mise à niveau de la gare dans son emplacement actuel, avait été bloqué par une nouvelle directive de l'OFT empêchant de réaliser des quais dans une courbe (dévers), situation qui peut créer un danger entre le train et le quai. C'est la raison pour laquelle les CFF avaient suspendu les discussions avec les autorités en 2014 et alors tout mis en œuvre pour établir un nouveau projet pour fin 2015. Ce dernier devant être adapté à une desserte par le RER Vaud de 4 trains par heure et par sens à l'horizon initialement prévu 2020-2022.

Le nouveau projet présenté à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) se basait sur la possibilité de prolonger les quais à la longueur suffisante en direction du sud (soit en direction de Lausanne). A noter que le prolongement du quai 1, de 150 à 220 m, vers le sud, est tributaire du transfert de certaines activités marchandises vers le site de Vuflens-la-Ville et de l'adaptation, à cet endroit, de l'infrastructure. En conséquence le prolongement du quai 1 sera possible à l'horizon 2025.

Finalement, les CFF ont retenu un projet de mise en conformité en deux étapes :

Etape 1 : Travaux prévus en 2021 et 2022 :

Quai 1 : Les travaux prévoient la mise en conformité du quai à son emplacement actuel sur une longueur de 150 m, avec une hauteur de 55 cm au-dessus du rail permettant une entrée de plain-pied dans les trains et des rampes d'accès au quai 1 libres de marches. (Les prolongement à 220 m se fera dans une deuxième étape, vers 2025.)

Quai 2 (voies 2 et 3) : la configuration actuelle des voies permet le prolongement du quai vers le sud pour atteindre la longueur nécessaire de 220 m. Le nouveau quai, prolongé et réhaussé, se trouvera directement dans la position finale et sera accessible au nord par le passage sous-voies actuel conservé ainsi qu'au sud par un nouveau passage sous-voies, libre de marche avec une rampe d'accès et un escalier. Ce nouveau passage inférieur permettra un accès aisé au quai

central, conforme aux normes LHand.

Etape 2 : Travaux prévus à l'horizon 2025 :

Prolongement à 220 m vers le sud du quai 1, qui se trouvera alors dans sa position finale, face au quai 2.

La première étape de la mise en conformité de la gare de Cossonay-Penthalaz coûtera quelque 24 millions de francs. La décision d'approbation des plans (DAP) est intervenue le 29 juillet 2020.

Des travaux préparatoires ont débuté en juillet dernier.

Le Conseil d'Etat estime que les travaux prévus en deux étapes par les CFF satisferont les attentes des pétitionnaires en termes d'accessibilité (LHand). Par ailleurs, les équipements (mobiliers des quais, marquise) et la signalétique prévus sont conformes aux standards actuels des CFF.

Il est à noter que préalablement aux travaux prévus par les CFF, les transports de la région Morges-Bière-Cossonay (MBC), en charge de l'exploitation du funiculaire Cossonay-Penthalaz, effectuent des travaux sur les stations inférieure et supérieure. Ils procéderont aussi au changement des cabines (augmentation de la capacité) et amélioreront le temps de parcours (augmentation de la vitesse).

Enfin, concernant l'aménagement de l'interface de transport (bus, mobilité douce, P+R, dépose minute, etc.) et la sécurisation du cheminement piétonnier entre le funiculaire et les quais CFF, la Commune de Penthalaz a sollicité la DGMR le 26 septembre 2019 pour bénéficier de subsides de l'Etat, au titre de crédit-cadre, pour les études et la réalisation des interfaces de transport de voyageurs. Ce crédit-cadre, accordé par le Grand Conseil au Conseil d'Etat, entré en force le 3 juillet 2019, est doté de CHF 20'500.000.-.

Communiqué des Municipalités de Cossonay et Penthalaz basé sur le courrier du 24 juin 2020 adressé par le Conseil d'Etat à Mme la Première Vice-Présidente du Grand Conseil.

Métabolites de chlorothalonil dans l'eau potable

Complément à l'article « Eau potable à Penthaz » paru dans le n°55

La Municipalité

En décembre 2019, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a interdit l'usage du chlorothalonil avec effet au 1er janvier 2020. Ce fongicide a été autorisé et utilisé, depuis les années 70, dans les cultures de céréales, de légumes, de la vigne et des plantes ornementales.

En Suisse, 80% de l'eau potable provient des eaux souterraines. Etant donné que les eaux souterraines ne se renouvellent que très lentement et que les métabolites du chlorothalonil sont particulièrement résistants, ces substances porteront fortement atteinte à la qualité des eaux souterraines pendant de nombreuses années.

Comme c'est le cas dans maintes communes du Plateau suisse, l'eau de nos sources souterraines présente un taux de métabolites du chlorothalonil supérieur à la valeur admise, de 0,1 microgramme par litre d'eau. Selon les instructions reçues des services de l'Etat de Vaud, nous devons, immédiatement et dans un premier temps, prendre des mesures afin de ramener ce taux au seuil autorisé. C'est pourquoi nous sommes contraints d'acheter temporairement de l'eau à la Ville de Lausanne afin d'effectuer une dilution de l'eau de nos sources. Un délai de 2 ans nous est imparti pour trouver une solution pérenne.

L'Association des distributeurs romands, dont nous sommes membre,

a été contactée. Elle n'a malheureusement pas apporté de réponse concrète à nos questions. Nous sommes alors intervenus auprès de l'Union de communes vaudoises, UCV, et de l'Association des communes vaudoises, AdCV, afin que la question des responsabilités, notamment celle d'une évaluation tardive des risques liés à l'utilisation du chlorothalonil, puisse être relayée à une autorité supérieure.

La dureté de l'eau de Penthaz et de celle de Lausanne étant différente, ceci nécessite de faire régler les adoucisseurs par le revendeur. Cela a aussi pu avoir pour conséquence de momentanément colorer l'eau, en décollant des résidus de vos propres conduites.

AVIS A LA POPULATION Distribution d'eau potable Poursuite des mesures d'économie à respecter

En raison de la présence de chlorothalonil dans l'eau potable (voir article ci-dessus), nous avons dû nous résoudre à nous approvisionner via le Service des eaux de la Ville de Lausanne.

Les coûts inhérents à ce qui précède sont supérieurs à l'alimentation usuelle provenant de nos propres stations de pompage. En conséquence, la Municipalité invite la population à modérer sa consommation, afin que les besoins essentiels puissent être garantis sans avoir recours à des mesures plus restrictives. Elle remercie chacun de faire preuve de civisme et de solidarité et vous prie de bien vouloir :

- Eviter d'arroser les gazons et pelouses
- Arroser vos jardins potagers au moyen d'un arrosoir
- Privilégier les douches plutôt que les bains
- Ne pas laver vos véhicules
- Avoir toujours à l'esprit le souci d'économie de l'eau dans vos activités quotidiennes

Vision : Mustapha Bouziane

Henri-Robert Borgeaud

Une édition de Vision qui rompt avec la tradition. Il n'habite pas Penthaz, n'y œuvre pas bénévolement pour une association, un groupe ou une cause quelconque, mais c'est un personnage. Sans doute l'une des personnes les plus largement connue et appréciée par la population de la commune. Son nom, Mustapha Bouziane. Lorsque vous allez à la déchèterie, c'est souvent lui qui vous accueille avec son large sourire, toujours aussi avenant, le tutoiement facile, prêt à rendre service, attentif à ce petit monde grouillant qui se presse à la déchetterie.

Mustapha, tu nous viens du Maroc, quel est ton parcours ?

Je suis né à Khénifra dans le Moyen Atlas central, y ai grandi dans une fratrie de 6 frères et sœurs puis suis allé à Fès pour suivre des études universitaires. Une fois ma licence en poche, je me suis dirigé vers l'enseignement des langues et c'est dans un gymnase que j'ai transmis ma passion pour la littérature et la langue espagnole à des lycéens de 16 à 18 ans.

Puis survient un grand changement dans ta vie...

Oui. Nous étions en 2007, j'avais 38 ans et enseignais avec bonheur depuis 13 ans lorsque l'été venu je fais la connaissance d'une suisse d'origine marocaine venue passer ses vacances dans mon pays. C'est le coup de foudre, et je décide de la rejoindre en Helvétie. 13 ans plus tard, nous sommes mariés, avons un fils de 12 ans et je suis naturalisé suisse depuis 2016.

Mais tout n'a pas été simple ?

Non bien sûr, mais je suis quelqu'un de positif et avec le recul, je peux dire que les événements se sont enchaînés de manière très heureuse. Dans un premier temps j'ai postulé à l'université de Lausanne qui a une section d'espagnol dans sa faculté de lettres, hélas sans succès. J'ai alors brièvement travaillé au centre de tri postal de Daillens avant de m'engager chez Valorsa en août 2009.

Lors de ton arrivée en Suisse qu'est ce qui t'as frappé ?

Là je vais te sortir des gros clichés, mais s'ils sont devenus des clichés, ce n'est pas par hasard. Alors oui, ce qui m'a frappé, ce sont la propreté et la ponctualité. Tu sais ici on se fixe un rendez-vous pour une heure précise, au Maroc on dit : «trouvons-nous vers le coucher du soleil». Et puis j'en profite pour démentir une image toute faite. Ici, si le premier contact

est généralement moins chaleureux qu'au Maroc, il devient rapidement amical.

Parlons un peu de ton travail. Comment le caractériserais-tu ?

C'est un travail de contact. J'aime rendre service, être utile à la communauté, entrer en relation avec les usagers. Ce job peut paraître répétitif, mais en fait les personnes et les situations sont tous les jours différentes, et si tu aimes le contact alors les heures passent très vite.

Mais il faut tout de même faire respecter les règles....

Bien sûr, et là mon expérience d'enseignant m'est très utile. Il ne faut rien brusquer. Un mélange de diplomatie et de fermeté. Evidemment certains usagers aimeraient pouvoir se débarrasser d'objets en dehors du respect du règlement, sans coût, mais franchement c'est une petite minorité. La plupart des usagers sont très disciplinés et comme depuis le temps je les connais bien, si une tête m'est inconnue, je n'hésite pas à lui demander son laissez-passer.

Dans quelle mesure Covid-19 a-t-il compliqué ta tâche ?

La mise en place des mesures de distanciation a considérablement ralenti la dépose des déchets et engendré des files d'attente parfois importantes. Et qui dit attente dit impatience, voire nervosité, avec parfois certains débordements. Mais heureusement les consignes ont pu évoluer et nous avons progressivement retrouvé un rythme pratiquement normal tout en respectant les distances. Par contre, ce qui nous a étonné et peut sembler paradoxal, c'est que s'il y a eu moins de passage, il a eu un plus grand volume de déchets; ceci parce que les gens ont profité du confinement pour trier et vider caves et greniers.

Je profite de l'occasion pour te poser une question que probablement tout le monde se pose. Le verre brun est-il vraiment séparé du verre vert ?

Eh oui, il l'est vraiment, tout comme le verre blanc. Il y a des cloisons à l'intérieur du conteneur et en aval les verres restent vraiment séparés en fonction de leur couleur. Tout comme l'est le carton du papier. Et les communes qui effectuent ce tri voient leurs déchets achetés à un meilleur prix.

Tu sais il y a de gros enjeux économiques autour des déchets. Vu sous un certain angle, ce ne sont que des détritiques à éliminer, mais c'est

aussi du combustible donc de l'énergie, et le recyclage redonne vie à certains matériaux. La partie publique de la déchetterie Gollion-Penthaz-Penthaz donne une image très partielle de Valorsa qui collecte les déchets de 101 communes de l'ouest lausannois. Une équipe de 13 collaborateurs font tourner cette entreprise qui trie nos déchets avant de les valoriser en les acheminant soit chez Tridel pour incinération, soit chez les recycleurs. Déchets qui soit dit en passant ont diminué drastiquement depuis l'introduction de la taxe au sac en 2013.

La question de la récupération par des usagers d'objets déposés par d'autres est légitime. Qu'en penses-tu ?

Formellement elle n'est pas autorisée mais elle a été tolérée jusqu'à il y a environ 5 ans de cela.

Ce sont malheureusement des abus et des scènes d'agressions qui nous ont amené à appliquer strictement le règlement depuis lors. Nous avons en revanche ouvert le coin d'échanges où livres, CD, jeux et jouets peuvent être amenés/pris librement, ceci à la satisfaction des usagers.

Dernière question, as-tu trouvé des trésors parmi ces tonnes de déchets ?

Hélas non, je suis passionné de montres et en ai trouvé quelques-unes de peu de valeur, et certains clients, sachant mon intérêt, m'en ont apporté plutôt que de s'en débarrasser, mais rien de plus.

Et puis en tant qu'utilisateur, tu permets que je fasse une suggestion ? Je trouverais vraiment agréable qu'il y ait un lavabo à l'usage du public.

Merci Mustapha de m'avoir accordé cette entrevue et à toute l'équipe Valorsa pour avoir assuré l'élimination de nos déchets au plus fort de la crise du Covid-19.



Les Coups de cœur de la Bibliothèque intercommunale

Bibliothèque de la Venoge

Réseaux sociaux – amitié - science-fiction

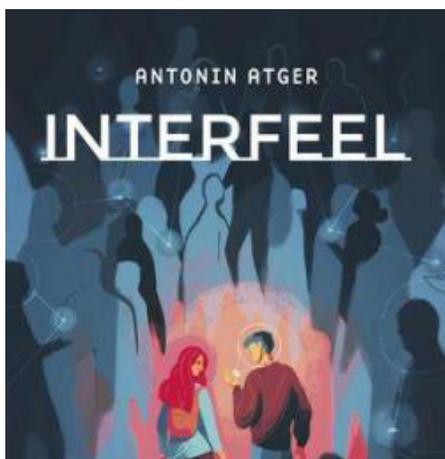
Nathan et tous ses amis sont constamment connectés à Interfeel, le grand réseau social qui permet le partage des émotions.

Un évènement tragique et la rencontre avec Hélène, une «sans-réseau», va remettre en question toutes les certitudes de Nathan.

Leurs découvertes pourraient changer le monde à tout jamais...

L'auteur nous plonge rapidement dans un monde ultra-connecté où la vie sans réseau est considérée comme néfaste. L'échange des émotions comme ultime moyen de contrôle des sociétés? Un roman plein de rebondissements, qui ouvre la discussion sur l'utilité (ou pas?) des réseaux sociaux.

Interfeel, Antonin Atger, Pocket Jeunesse, 490 p., 2018



Respect – Humour – Réalité

L'auteur raconte plusieurs affaires dans lesquelles il est intervenu au cours de sa carrière. Pas besoin de regarder un épisode des «Experts», la réalité peut dépasser la fiction dans bien des domaines et même au fin fond de la campagne française.

Avec un humour fin et une écriture permettant aux novices que nous sommes de comprendre la nature de sa profession, il met en avant le respect des corps et une envie de rendre justice et hommage aux personnes qui passent sur sa table de dissection.

En direct de la morgue, Chroniques d'un médecin légiste, Plon, 2020



Profondément humain – Touchant – Vivant

Les petits et grands moments de vie dans un service de soins palliatifs. Un infirmier au look de rugbyman rockeur qui croque avec humour son quotidien avec ses patients en fin de vie. Son leitmotiv : amener de la vie aux jours à défaut d'ajouter des jours à la vie...

A la vie, L'homme étoilé, Calmann-Lévy Graphic, 2020



Bibliothèque intercommunale de la Venoge, ch. de l'Arbalète 4, 1306 Daillens
021/ 861 28 01 - biblio.intercommunale@daillens.ch - www.ppd.ch et www.bibliovenoge.ch
Horaires : lundi 15h30-19h / mercredi 11h30-16h / vendredi 15h30-18h / 1er samedi du mois 10h-12h

Agenda*

Les mesures sanitaires liées au COVID-19 ont fortement perturbé l'organisation des manifestations. Nous vous encourageons à consulter les sites internet des sociétés locales afin de ne pas manquer leurs prochains événements.

4 novembre 2020

Thé dansant

11 novembre 2020

Thé dansant

2 décembre 2020

Thé dansant

3 décembre 2020

Vernissage photo Atelier 207 au Verger

Exposition jusqu'au 15 janvier 2021

5 décembre 2020

Marché de Noël du GAP

9 décembre 2020

Thé dansant

10 décembre 2020

Connaissance 3 au Verger

16 décembre 2020

Don du sang au Verger

31 décembre 2020

Nouvel An de la Jeunesse au Verger

29 au 31 janvier 2021

Tournoi junior du FC Venoge

18 février 2021

Connaissance 3 au Verger

*sous réserve des conditions sanitaires liées à la pandémie.

Mobility

2 VOITURES DISPONIBLES 7 JOURS SUR 7

Place centrale : du lundi au jeudi, dès 12h du vendredi au dimanche 24h/24

Gare de Cossonay-Penthalaz : 24h/24

Déchetterie

DÉCHETTERIE VALORSA

Mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 18h30.

Mercredi de 9h15 à 11h45.

Samedi de 10h à 16h.

ECO-POINT

Lundi au vendredi de 07h00 à 19h00.

Samedi de 07h à 16h.

Paroisses

Paroisse Protestante EERV A l'église de Penthalaz



18 octobre, 10h, culte avec Pierre-Alain Mischler

25 octobre, 10h, culte avec Margaret Agassis

Les autres dimanches, le culte a lieu à Penthalaz, à Daillens ou dans la région : voir le journal « Réformés », les vitrines des églises et du foyer, ou le site internet de la paroisse : www.penthalaz.eerv.ch.

L'Arc-en-ciel

C'est la reprise de nos activités Enfance & familles, toutes les infos sur notre site penthalaz.eerv.ch. N'hésitez pas à vous inscrire à notre Newsletter !

Si vous souhaitez recevoir par courriel la lettre de nouvelles de la paroisse, veuillez, s'il vous plaît, envoyer un petit mail à Catherine Novet: catherine.novet@eerv.ch.

Rédigée tous les trois mois environ, cette missive vous donne toutes les infos utiles sur la vie paroissiale avec des photos de nos activités et l'agenda des rendez-vous à ne pas manquer.

Paroisse Catholique

Programme des activités sur le site de la paroisse Saints Pierre et Paul : www.cath-vd.ch/-Paroisse-de-Cossonay.

ou au secrétariat, les lundis et vendredis après-midi : 021 535 64 84.

Administration communale

SECRÉTARIAT MUNICIPAL

Ouverture des guichets : tous les matins de 7h30 à 11h30, les lundis après-midi de 13h30 à 17h, ou sur rendez-vous.

Permanence téléphonique : au 021 863 20 50 (touche 1), tous les matins de 8h à 11h30, tous les après-midis de 14h à 16h.

BOURSE COMMUNALE

Ouverture des guichets : tous les matins de 8h à 11h30.

Permanence téléphonique : au 021 863 20 50 (touche 2).

ACCUEIL DE MIDI

Midicroque - Tél. : 079 940 19 21.

SERVICE DE LA POPULATION

Ouverture des guichets : tous les matins de 7h30 à 11h30, les lundis après-midi de 13h30 à 17h et les mercredis après-midi de 16h à 19h.

Permanence téléphonique : au 021 863 20 50 (touche 3), durant les heures d'ouverture des guichets.

SERVICE TECHNIQUE

Uniquement sur rendez-vous.

Permanence téléphonique : au 021 863 20 50 (touche 4).

Urgences

Police : 117 / Sapeurs-Pompiers : 118 / Ambulances : 144 / Intoxications : 145 / Rega: 1414
Médecins et pharmacies de garde : 0848 133 133 / Vétérinaire de garde : 0900 022 022